



Question pour la conciliation

Par **kriegsounet**, le **03/05/2010** à **22:52**

Bonjour à tous ,
voilà , le 28 mai , j'ai rdv aux prud'hommes pour mon licenciement , elle m'a licencié en dehors de la période d'essai , ces excuses sont les absences injustifiées et mise en danger de la vie des équidés
j'étais en CAE , mes absences j'en ai eu deux et j'ai prévenu verbalement certes , mais c'était des absences pour faire les papiers pour le décès de la Mama , bref elle m'a pas fait un entretien préalable et elle m'a convoqué simplement par tel avec du chantage , si je signalais pas le nouveau contrat elle me payais pas , et d'ailleurs , elle m'a pas encore payé mes salaires .
donc je voulais savoir si j'allais avoir gain cause ?
merci de votre aide et si vous voulez d'autre détail , n'hésitez pas .
aurélien

Par **kriegsounet**, le **26/05/2010** à **05:44**

plus d'un mois et aucune réponse :
j'ai rdv le 28 , je sais même pas si je suis obligé de parlé pendant la conciliation

Par **Visiteur**, le **26/05/2010** à **07:25**

bonjour,
vous n'avez pas pris contact avec un syndicat ou consulter un avocat ?
il faut quand même pouvoir vous défendre !

Par **kriegsounet**, le **26/05/2010** à **23:32**

bonsoir ,rnrrnj'ai un avocat mais la secrétaire n'a pas voulu me répondre sur ma question
rnrrncdt aurélien